

Annexe B : Réponse de la direction du Secrétariat du GPE

Examen à mi-parcours du programme L'Éducation à voix haute

Le Secrétariat du GPE accueille avec satisfaction le rapport de l'examen à mi-parcours du programme L'Éducation à voix haute (EOL) réalisé par les consultants externes Cowan Coventry et Abrehet Gebremedhin. Il les remercie de l'analyse et des leçons intéressantes qu'on trouve dans ce rapport. L'examen offre des informations opportunes et importantes sur l'aide prodiguée par le GPE aux organisations de la société civile par le biais de L'Éducation à voix haute de 2019 à 2021. Ses conclusions permettront d'évaluer si l'EOL est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif visé, à savoir renforcer la participation de la société civile au plaidoyer en faveur de l'éducation et au dialogue sectoriel inclusif. Elles fourniront des éléments probants utiles pour la prise de décisions sur la portée et la nature du soutien futur du GPE à la société civile. Le Secrétariat du GPE considère que les conclusions de cet examen sont justes dans l'ensemble. Il approuve les recommandations formulées concernant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité du Programme. Il note que certaines recommandations peuvent être appliquées dès maintenant, tandis que d'autres ne seront applicables que par le biais d'adaptations qui seront apportées au programme si sa prorogation est approuvée.

Recommandation	Réponse de la direction
Pertinence de l'Éducation à haute voix	
1. Dans l'éventualité d'une prorogation de l'EOL, le GPE doit envisager certains changements de conception pour veiller à ce que ses modalités de financement ciblent et soutiennent des OSC et des coalitions justifiant de la crédibilité et des compétences requises pour avoir un impact dans le cadre du modèle opérationnel GPE 2025. Cela pourrait inclure un financement plus différencié qui permettrait de soutenir un plus large éventail d'OSC pour défendre et surveiller l'éducation inclusive, et l'octroi de financements de trois à quatre ans dans toutes les OC.	Le Secrétariat accepte et invite le Comité de performance, d'impact et d'apprentissage à recommander au Conseil que l'agent partenaire élabore une proposition chiffrée de prorogation incluant les adaptations recommandées (y compris des guichets de financement plus différenciés et des financements à plus long terme) en s'appuyant sur les données probantes fournies par l'examen à mi-parcours.

Recommandation	Réponse de la direction
<p>2. Dans l'éventualité d'une prorogation de l'EOL, l'agent partenaire devrait conserver, reconfigurer et renommer le processus de l'année zéro et réfléchir à sa compétitivité. L'objectif principal devrait être d'offrir aux bénéficiaires une occasion d'apprendre et d'innover pour enrichir l'approche proposée et générer des synergies dans l'ensemble du portefeuille.</p>	<p>Le Secrétariat réclamera des adaptations pour améliorer le processus année zéro et proposera de songer à une nouvelle appellation pour ce processus dans toute future proposition.</p>
<p>3. L'agent partenaire devrait élaborer des plans d'apprentissage régionaux pour renforcer les capacités des bénéficiaires eu égard aux possibilités de contribuer à la transformation du système et au processus du Pacte de Partenariat – par exemple, par un suivi du financement de l'éducation et des performances de l'État dans le secteur. Cela pourrait demander des évaluations initiales de la capacité des CNE à contribuer efficacement au processus du Pacte de Partenariat et à d'autres forums politiques pertinents, avec l'aide des partenaires d'apprentissage, étayées par l'apprentissage par les pairs, par l'appui des bénéficiaires ayant une solide expérience dans ces domaines, et par le partage des connaissances sur les recherches pertinentes.</p>	<p>Le Secrétariat fait sienne cette recommandation et collaborera avec l'agent partenaire et les partenaires d'apprentissage régionaux à déterminer de nouvelles possibilités d'évaluation des besoins en matière d'apprentissage et des moyens de répondre à ces besoins dans le cadre de la Stratégie GPE 2025.</p>
<p>4. L'équipe de l'EOL et l'agent partenaire devraient concevoir un plan pour rehausser le profil et le niveau de compréhension de l'EOL au sein des équipes nationales du GPE. Cela pourrait inclure la production de communications sur mesure sur l'EOL à l'intention des équipes nationales, l'élaboration d'une note d'orientation sur la possibilité pour la société civile de jouer un rôle dans le modèle opérationnel GPE 2025, et la</p>	<p>Le Secrétariat fait sienne cette recommandation et a déjà lancé le processus. Il collabore avec l'agent partenaire à la mise en œuvre d'un plan de communication incluant la diffusion d'informations ciblées par le biais de webinaires, de réunions et de produits d'information et de communication adaptés aux équipes-pays. L'équipe de l'EOL unira aussi ses efforts à ceux des</p>

Recommandation	Réponse de la direction
<p>clarification du rôle du Secrétariat du GPE dans l'aide prodiguée aux partenaires nationaux pour leur permettre d'accéder à la ressource stratégique que constitue l'EOL.</p>	<p>équipes-pays, le cas échéant, pour fournir une aide ciblée.</p>
<p>5. L'agent partenaire devrait élaborer pour l'EOL une politique de promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale qu'il pourrait l'utiliser pour élargir et approfondir la compréhension et l'application du concept par les bénéficiaires dans l'ensemble du portefeuille. Ce travail pourrait être soutenu par des partenaires d'apprentissage régionaux, et facilité par l'apprentissage par les pairs et l'appui des bénéficiaires ayant une solide expérience dans ce domaine.</p>	<p>Le Secrétariat accepte cette recommandation et priera l'agent partenaire d'en prendre acte.</p>
<p>Efficiencia de la mise en œuvre</p>	
<p>6. Dans l'éventualité d'une prorogation de l'EOL, le GPE et l'agent partenaire devraient examiner l'efficacité et l'utilité de certains processus clés de gestion des financements – par exemple, meilleure synchronisation des appels de propositions pour renforcer les synergies entre les OC ; réduction du temps écoulé entre l'appel de propositions et l'approbation du financement (note conceptuelle et processus d'approbation simplifiés) ; cadre de communication révisé pour produire des communications plus adaptées afin de partager les enseignements tirés et les rapports sur l'évolution de l'EOL.</p>	<p>Le Secrétariat accepte cette recommandation et priera l'agent partenaire d'en prendre acte.</p>

Recommandation	Réponse de la direction
<p>7. Le GPE et l'agent partenaire devraient tirer parti des synergies et éviter la duplication des efforts entre les principales parties prenantes engagées dans le partage des connaissances en examinant les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rôles et statut actuel de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME), de l'initiative KIX et de l'EOL dans la création et la diffusion des connaissances au niveau mondial dans le contexte du nouveau modèle opérationnel ; - rôles et pratiques de travail des UGR et des coalitions régionales visant à garantir que l'apprentissage et le développement des capacités soient planifiés et coordonnés efficacement au niveau régional ; - modus operandi de l'agent partenaire visant à assurer une coordination efficace de l'aide à l'apprentissage et au partage des connaissances dans l'ensemble du programme – par exemple en élaborant un plan de travail conjoint de l'UGM et des UGR ; en examinant les questions et les enseignements tirés des rapports des bénéficiaires ; en partageant et en examinant les questions soulevées lors des réunions de la matrice de responsabilité mutuelle ; en fournissant des occasions de discuter avec d'autres parties prenantes de questions plus stratégiques telles que la manière dont l'EOL devrait aborder l'apprentissage mondial et maximiser les synergies avec la CME et le KIX. 	<p>Le Secrétariat accepte cette recommandation et assurera un suivi auprès de l'agent partenaire pour veiller à la réalisation de l'examen.</p>

Recommandation	Réponse de la direction
Efficacité de la mise en œuvre	
<p>8. L'agent partenaire devrait examiner la meilleure façon d'aider les bénéficiaires à rendre compte des changements survenus au niveau des résultats . Cela peut inclure l'utilisation d'indicateurs, l'utilisation d'études de cas ciblées et d'autres approches, et l'utilisation d'autres outils appropriés.</p>	<p>Le Secrétariat fait sienne cette recommandation et note que l'agent partenaire a déjà entrepris de collaborer avec les partenaires d'apprentissage mondiaux au recensement des outils pertinents et à la collecte des informations sur les changements survenus au niveau des résultats.</p>
<p>9. Le Secrétariat du GPE et l'agent partenaire devraient examiner comment les synergies entre les OC peuvent être facilitées dans les processus de planification et de mise en œuvre de l'EOL dès maintenant et à l'avenir.</p>	<p>L'équipe de l'EOL collaborera avec l'agent partenaire à l'examen de ces synergies.</p>